

CA DE L'AEFE, DU BON ET DU MOINS BON !

La réunion du CA de l'AEFE du 27 mars a intégré dans le budget les augmentations des ISVL de Janvier ainsi que les évolutions d'avril.

Le président du CA a annoncé la validation des nouvelles dispositions concernant la rémunération en période de congé maladie avec la fin de l'abattement suite à l'arrêt Rist et l'alignement congé maladie pris en France/ congé en poste.

Il a également annoncé l'introduction des frais de première inscription dans l'avantage familial.

Par contre, la demande du SNES d'augmentation du forfait a, une nouvelle fois, été rejetée alors que les réserves de l'AEFE sont à un très haut niveau.

Autre sujet d'inquiétude, l'engagement de l'Etat pour le trienum à venir. Le président du CA a répété les consignes gouvernementales relatives à l'objectif d'équilibre budgétaire. L'établissement public ne sera pas épargné !

Beaucoup de questions se posent également sur la gestion des établissements culturels, sur leur devenir. Les personnels enseignants sont soumis en ce moment à des évaluations internes et externes parfois. Là aussi, l'enjeu est le même. Continuera-t-on à aller vers plus d' « autonomie », c'est à dire plus de privatisation ?

Au ministère des Affaires étrangères, le service public est malmené depuis de longues années. **A nous, organisations syndicales qui le défendons, de poursuivre l'action aujourd'hui et demain pour que ses missions soient réhabilitées aussi à l'étranger.**

Paris, le 29 mars 2012



H.D.F.
 INFO
 N° 9

Secteur hors de France
 téléphone : 33 1 40 63 29 41
 télécopie : 33 1 40 63 28 31
 site : <http://www.hdf.snes.edu>
 courriel : hdf@snes.edu

SOMMAIRE

1. Compte rendu du CA de l'AEFE du 27 mars 2012
2. CCP AEFE : recrutement expatriés, temps partiel et mutations internes (14 et 15 mars 2012)
3. Réunion de l'instance de concertation des personnels des services centraux de l'AEFE
4. Point sur l'indemnité spécifique de vie locale (ISVL) des résidents et réunion du 22/03/2012
5. Elections à la commission consultative paritaire de la Mission laïque française (MLF)
6. Candidature aux écoles européennes
7. Le SNES sur le terrain : Stage syndical aux Emirats
8. Congrès national du SNES 2012
9. Mise en œuvre du droit à l'information retraite pour les détachés : attention à l'information I-prof
10. Candidatures à un poste à Monaco

1. Compte rendu du CA de l'AEFE du 27 mars 2012

C'est un conseil d'administration quasiment uniquement consacré à l'examen du compte financier auquel les deux représentants du SNES ont participé.

Compte financier 2011

Extraits du rapport de l'ordonnateur

1. Recettes et Dépenses

Au titre de l'année 2011, le budget des services centraux de l'AEFE (DBM2) a été arrêté en recettes et en crédits de paiement à la somme de 736.785.209 € dont un prélèvement sur fonds de roulement de 7.957.026€.

L'exécution budgétaire s'est achevée sur un total de 724.406.256 € (98,3% des prévisions) dont 5.931.382 € de dépenses non décaissables contre 731.015.025 € pour les recettes (101,6% des prévisions). L'apport au fonds de roulement a été de 12.540.151 €. L'exécution budgétaire de la première section s'est traduite par la réalisation de 722.206.450 € de produits de fonctionnement (100,6% des prévisions) permettant de couvrir la totalité des 703.837.184€ de charges de fonctionnement (99,3% des prévisions) dégagant ainsi un résultat de fonctionnement de 18.369.267€ et une capacité d'autofinancement de 24.300.650€.

a) Les recettes :

La participation financière de l'Etat à travers le programme 185 « Diplomatie culturelle et influence » du MAEE est maintenue dans un contexte budgétaire contraint. En parallèle l'autofinancement augmente.

PRINCIPALES RECETTES	COFI 2009	COFI 2010	COFI 2011
Subvention du Programme 185	412 524 065	415 899 231	416 205 826
Subvention du Programme 151	86 100 000	107 921 615	117 718 831
Remontées des Etablissements	121 784 311	131 064 073	137 222 226
Contribution des 6 %	9 953 939	29 984 756	34 064 154
Total Général	637 497 885	692 250 547	722 206 450

Conformément aux objectifs du triennal 2011-2013, l'agence poursuit sa politique de croissance des ressources propres et améliore année après année son autofinancement.

La contribution des établissements en gestion directe et conventionnés au fonctionnement du réseau, assise sur les frais de scolarité (6%) constitue une ressource relativement stable.

Parallèlement à cela, la croissance dynamique de la participation des établissements à la rémunération des personnels résidents se poursuit pour constituer avec 137.222.226 €, 19% des recettes des services centraux.

b) Les dépenses de fonctionnement, de transfert et de personnel.

L'exécution budgétaire des dépenses de fonctionnement est de 99,3%, soit un reliquat de 4.790.999€ décomposé comme suit : 1.927.548€ pour les charges de fonctionnement et 2.863.013€ pour les charges de personnel.

DÉPENSES 1 ^{re} section	2009	2010	2011
Dépenses de personnel	509 972 890	521 349 872	544 348 424
Dépenses de fonctionnement	15 290 790	17 523 019	18 456 477
Dépenses de transfert (Chap 65)	18 628 905	22 489 716	23 313 891
Aide à la scolarité	86 098 682	107 897 985	117 718 392
Total Général	629 991 266	669 260 592	703 837 184

Ces dépenses d'un montant de 18.456.477 € sont constituées essentiellement des charges de fonctionnement des services centraux (achats fournitures, loyers-assurances, prestations externes, voyages et mission, charges financières et exceptionnelles). Conformément aux efforts demandés aux opérateurs de l'Etat certaines dépenses budgétisées ont été diminuées de 5% au BP 2011 par rapport au BP 2010 et il a en été de même pour leur exécution. Ces dépenses ont été réalisées à hauteur de 95% des prévisions.

Les dépenses de transfert :

Depuis 2009, l'agence a accentué sa politique de subventions à l'adresse des établissements (EGD, conventionnés, homologués) dans une logique de mutualisation, de redistribution et de modernisation, à partir d'orientations clairement définies.

Les principaux axes sont:

- La rénovation, la sécurisation et la remise aux normes des locaux
- L'augmentation des capacités en lien avec la croissance des effectifs
- L'amélioration de la communication interne au réseau
- La mise en œuvre d'une politique pédagogique plus ambitieuse

Les subventions aux établissements EGD et conventionnés croissent de 38,6% entre 2009 et 2011, les subventions pédagogiques augmentant pour leur part de 31%, les subventions de fonctionnement et d'investissement de 42,2%. Ces progressions soulignent l'ampleur de l'effort de l'agence à l'adresse des établissements d'un réseau toujours croissant en nombre d'élèves (+4100 en 2011) et ce dans le cadre d'une politique de subvention dynamique et structurée.

RUBRIQUE	COFI 2009	COFI 2010	COFI 2011
Subventions pédagogiques	3 825 960	4 262 347	5 008 568
Subventions de fonctionnement et d'investissement	8 474 715	12 025 046	12 052 050
TOTAL	12 300 675	16 287 393	17 060 617

Les dépenses de personnels :

Le résultat de l'enveloppe « Personnel » est de 3,9M€ au compte financier 2011, ce qui représente une exécution de 99,3%.

Ce résultat fait état d'une bonne qualité de la prévision bien qu'il soit loin de se répartir uniformément, il recouvre en effet des situations diverses à l'intérieur même ou selon les catégories de personnel.

Au total, sur les trois catégories de personnel qui composent la masse salariale de l'agence (siège, résidents, expatriés), le cumul des situations entre prévision et exécution fait apparaître un écart de - 9,5M € en effet volume et +6,2M € en effet prix.

Dans le cadre d'une analyse par catégorie de personnels, la dynamique de la masse salariale peut se décomposer en une évolution des effectifs d'une part (effet volume) et des rémunérations d'autre part (effet prix).

Personnels du siège :

La masse salariale du siège représente 1,8% de la masse salariale totale de l'AEFE.

L'exécution est inférieure de 0,5M € à la prévision du BP 2011. Compte tenu du faible impact budgétaire, cet élément n'appelle pas de remarques particulières. Dans le cadre de la politique de transfert au 1er janvier 2012 d'une majorité de personnels du MAEE mis à disposition de l'agence (25 ETP), 3 postes de MAD ont été rendus en 2011.

Personnels expatriés :

L'exécution est globalement inférieure de 0,3M€ au BP 2011, soit un écart très faible de -0,2 % sur l'enveloppe « personnels expatriés », ce qui souligne la qualité de la prévision.

Cet écart se décline entre +1,6M € en effet prix et -1,9 M € en effet volume.

Eléments d'explications relatifs à l'effet prix

L'indemnité d'expatriation augmente de +2M € par rapport au BP 2011. Cette indemnité a connu une revalorisation afin de compenser la perte de pouvoir d'achat lié à l'affaiblissement de l'euro.

L'impact de cette augmentation est particulièrement prégnant sur les barèmes de juillet et octobre 2011.

Cette croissance a été partiellement compensée par une sous exécution sur le poste de dépense du traitement brut indiciaire de 0,36M€ qui est liée à un GVT négatif significatif.

Eléments d'explications relatifs à l'effet volume

En effet volume, l'indemnité d'expatriation a connu une sous consommation de 0,8 M €. Elle résulte partiellement d'une sous exécution du plafond d'emploi, conséquence des événements en Syrie, en Libye et au Japon qui ont occasionné la non consommation temporaire de 12 ETP soit un impact financier de 5 ETPT équivalant à 0,7M€.

Personnels résidents :

L'exécution est inférieure de 3,3 M€ à la budgétisation en BP 2011 (0,9 % de l'exécution 2011). Là encore, la qualité de la budgétisation doit être soulignée avec un taux de consommation de 99,1%.

Cet écart se répartit entre un effet prix de + 6,2 M€ et un effet volume de -9,5 M€.

Eléments d'explications relatifs à l'effet prix

La plus forte croissance est enregistrée par l'indemnité spécifique liée aux conditions de vie locale (+2,8M d'€).

Cette tendance s'explique par la revalorisation des barèmes selon des tendances identiques à celles de l'indemnité d'expatriation.

L'avantage familial est également en dépassement (+1,1M€) en raison d'une sous estimation des effets volumes et des effets prix au BP.

Enfin, le traitement brut indiciaire et la pension civile connaissent une augmentation significative (1,7M€). Le fort renouvellement à la rentrée 2011 (1100 mouvements constatées en entrées et sorties cumulées) a concerné 20,3% des résidents.

Cette hausse met également en exergue la difficulté pour l'agence à prévoir son GVT négatif, conséquence directe des particularités de recrutement qui s'imposent à l'AEFE.

Eléments d'explications relatifs à l'effet volume

Une part de la sous exécution en emploi est liée aux événements intervenus dans le réseau cette année. Ainsi, nous relevons sur la Syrie, la Libye et le Japon le départ anticipé de 36 personnels titulaires, ce qui a entraîné la non consommation de 16 ETPT. De plus, il persiste un socle difficilement compressible de postes non pourvus ou vacants qui représente 73 ETP (31 ETPT). Cela illustre les difficultés de recrutement rencontrées sur des zones peu attractives (Afrique subsaharienne notamment), les problèmes médicaux, les phénomènes de vivier épuisé pour certaines matières ainsi que des désistements tardifs (ce qui correspond à 1.34% des ETP de l'effectif total des résidents, soit un taux normal en matière de GRH). Sont à dénombrer également 30 ETPT (quotité physique et non financière) de rompus de temps partiels non compensés.

Enfin, le mécanisme des résidents à recrutement différé (personnels résidents ne répondant pas aux critères de domiciliation au moment de la rentrée) a concerné 329 ETP sur 3 mois (équivalant à 82,25 ETPT) au lieu des 360 ETP prévus en BP 2011. Ce dispositif a généré à lui seul un différentiel de +6,75 ETPT.

Immobilier

Opérations votées par le CA dont l'emprunt a été contracté Sept opérations immobilières ont conduit à contracter des emprunts pour un montant total de 45,837 M€. Elles sont les suivantes :

- Dakar : 17M€
- Munich : 2 M€
- Ho Chi Minh ville : 3M€
- Ankara : 2M€
- Alger : 5,8M€
- Pékin : 10,16M€
- La Haye : 5,877M€

Suite à l'impossibilité pour les opérateurs de recourir à l'emprunt à partir du 01 janvier 2011, une dotation budgétaire complémentaire a été allouée à l'AEFE pour un montant de 9,5M€ correspondant à la part d'emprunt nécessaire en 2011 pour le financement des trois opérations suivantes :

- Amman : 3,5 M€
- Berlin : 2,5 M€
- Bruxelles : 3,5 M€

En 2011, ces neuf opérations ont donné lieu à un décaissement de 14,1 M€ de crédits de paiement soit 55,3% de la prévision budgétaire. Le financement a été assuré par des fonds propres de l'agence pour 4,9 M€, par emprunts pour 4,7 M€ et 4,5 M€ de dotation Etat.

- Dakar : achèvement de la construction du lycée, opération pluri annuelle de 2008-2011 pour 18 M€
- Alger : construction de l'école primaire du Lycée Français Alexandre Dumas, opération pluriannuelle 2009-2012 pour 6 M€

- Amman : construction du lycée, opération pluriannuelle 2011-2013 pour 7 M€

- Bruxelles : construction de la maternelle, opération pluriannuelle 2011-2012 pour 7 M€

- Berlin : relocalisation du Collège Voltaire, opération pluriannuelle 2011-2012 pour 5,8 M€

Le Caire : construction du nouveau lycée, opération pluriannuelle 2011-2013 pour 7,5 M€

- Madrid : construction de l'école maternelle, opération pluriannuelle 2011-2012 pour 6,5 M€

- Marrakech : achèvement de la construction du gymnase, opération pluriannuelle 2010-2011 pour 0,864 M€

- Nouakchott : construction de l'aire sportive du lycée, opération pluriannuelle 2011-2012 pour 1,4M€.

Tout ceci pour nous dire que malgré la situation difficile, l'Etat fait de gros effort. Ce discours n'est pas acceptable et ne le sera jamais !

Les effectifs d'élèves augmentent, les familles payent de plus en plus alors que la vocation de l'AEFE est de contenir l'évolution des frais de scolarité.

Comme toujours depuis la création de l'AEFE les crédits prévus pour les rémunérations des résidents ne sont pas entièrement consommés (3,3M euros !) alors que l'on nous présente comme une grande largesse la première revalorisation de l'ISVL et que l'on répond à la demande du SNES d'augmentation du forfait de l'avantage familial que ce n'est pas possible.

Il faut encore citer des incohérences de l'Etat quand il fait peser sur l'AEFE les cotisations patronales pour pension civile alors qu'il en fait cadeau à des homologués qui n'ont aucun lien avec lui ou encore quand il continue d'imposer, contre l'avis général, cette désastreuse prise en charge qui coûte la bagatelle de 31 M d'euros.

Résultat de cette gestion dite « rigoureuse », le fonds de roulement s'élève au 31 décembre 2011 à 91.873.263 euros pour les services centraux et de 156,05 M euros pour les EGD !

Vote : contre 5 (SNES, SNUipp, FCPE, FAPEE), abstention 2 (Sénat), pour 21 dont l'UNSA-Education.

Situations particulières

Mali: au 27/03, le lycée est toujours fermé, la proviseure bloquée à Dakar et une classe en France ne peut rejoindre Bamako (des solutions ont été trouvées). Concernant ces retours, la situation devrait revenir à la normale, l'aéroport rouvre le 28/03 et les retours sont tous programmés.

Brazzaville: il y a eu des débuts d'émeutes. Les scolaires sont restés à la maison lundi, le dispositif a bien fonctionné, dit l'AEFE.

Syrie: l'établissement fonctionne encore à Damas. La convention a été suspendue. Pour rappel, l'établissement est sous double tutelle gestionnaire (état français via l'AEFE et comité de gestion. Il a deux directions, française et syrienne. En fait c'est le profil d'un établissement conventionné...sans convention) Dans l'immédiat, l'urgence est l'organisation des examens et l'AEFE travaille en collaboration avec la DGESCO. Les épreuves se tiendraient dans des centres proches. À ALEP (établissement MLF) l'établissement fonctionne mais le site initial a été abandonné au profit de deux sites au centre d'Alep, ce qui n'est pas sans poser des difficultés.

Avantage familial

Le SNES revient sur ce qui est présenté comme des « avancées considérables ». Du point de vue de nos collègues, ce dossier est au point mort. Les demandes répétées du SNES d'instauration d'un forfait de 90 €/enfant dans l'espace économique européen (EEE) et de l'augmentation du forfait actuel hors EEE (passage de 60 € aujourd'hui, à 210€) sont sans cesse renvoyées aux calendes grecques, avec des motifs fallacieux (délibération non conforme, non instruction de la proposition en amont etc.) Nous dénonçons ce déni de démocratie qui consiste à nous dire que nos demandes ne reposent pas sur des données chiffrées, alors que l'administration se refuse à nous fournir lesdits chiffres. En séance, la directrice répond que notre demande de forfaits est irréalisable. L'avantage familial aujourd'hui concerne 4606 enfants (hémisphère nord) et 175 (pays sud) le coût actuel est de 2,389 millions d'euros. Nos demandes de forfait à 90 et passage à 210 porteraient la ligne à 10,68M € et « l'AEFE ne peut supporter ce surcoût ». En prenant connaissance de montants non vérifiés en séance, il n'est pas possible de trancher mais nous émettons des doutes sur ces données. Nous demandons à nouveau le montage financier et le président du CA, ainsi que la direction de l'AEFE s'engage à nous les fournir. Dont acte. Le SNES fait d'ailleurs une autre proposition sur l'avantage familial en décision modificative (voir ce point)

Par contre, bonne nouvelle: les demandes réitérées du SNES et de la FSU ainsi que les mobilisations des collègues ont porté leurs fruits: l'AEFE déclare que les droits de premières inscriptions (DPI) seront inscrits dans l'avantage familial, pour les personnels résidents. Total du coût 0,5M €. On serait tenté de dire « tout ça pour ça! » même s'il faut noter l'avancée sur ce point, à mettre à l'actif des mobilisations des collègues dans le réseau et de la ténacité du SNES/FSU.

Subventions aux établissements homologués: pour un total de 207450€. Elles concernent l'école primaire Les Pangalanes à Manakara, 56050€; l'Ecole française de Bali, 50000€; le Collège franco israélien de Holon, 50000€; l'école Aloys Kobes Dakar, 10000€, et l'école primaire d'Antahala, 41400€. (vote pour à l'unanimité)

Dons et legs. La société Total ABK donne 74200€ au Lycée Français Louis Massignon à Abu Dhabi pour « soutenir son projet de développement des infrastructures et de mise à niveau des équipements pédagogiques ». (vote pour à l'unanimité)

Indicateurs de contrat d'objectifs : réalisation 2011.

Ce sont les indicateurs LOLF, le SNES est intervenu sur les points concernant directement les personnels. Le point « établissements du réseau habilités à délivrer directement des certifications de compétences acquises en langues (CECRL). Réalisation 2010: 1; 2011: 7; prévision 2012: 25 et cible 2013: 40. Comme le projet avance très vite, le SNES a rappelé que ces montages devaient être conduits en plein accord et concertation avec les équipes sur place, qu'ils ne devaient pas faire oublier les références aux programmes nationaux et que des systèmes de rémunérations concertées étaient indispensables. L'AEFE dit avoir bien entendu nos préoccupations sur ce dossier.

Projet d'acquisition d'un terrain par l'AEFE en vue de la relocalisation du lycée français de Hanoï. C'est un retour sur un projet déjà voté en CA. À nos remarques, l'administration répond que les exploitants agricoles expropriés et la relocalisation d'une école primaire (!) étaient parmi les raisons du surcoût présenté dans le premier projet. (vote pour à l'unanimité)

Taux de vacations des intervenants extérieurs. C'est la traduction, à l'AEFE, de l'arrêté du 13 décembre 2011 qui fixe de telles indemnités. Il y a 3 montants horaires (niveau conférence, 100€, niveau expert 50, niveau initiation 25€). Nos questions sur « quels types d'intervenants sont concernés à l'AEFE ? » n'obtiennent que des réponses vagues, même si l'on comprend que très peu d'intervenants atteindront le niveau conférence à 100 € de l'heure!

Montant de la cotisation d'adhésion au « Label France Education » (2 abstentions, SNES, 1 contre (SNUipp), tous les autres pour).

Le SNES s'était opposé à la création de ce Label, finalement imposé par la tutelle. Nous revenons quand même sur les pré requis au Label et au décret qui dit que ces établissements (établissements étrangers déjà identifiés, selon l'AEFE) devront avoir au moins un titulaire de l'Education nationale, sauf cas dérogatoire. La tutelle confirme que dans certains cas, il n'y aura pas de titulaire de l'Education nationale. Nous nous étonnons également de la somme demandée (3600€ pour 3 ans, pour être labellisé) L'AEFE (et le MAEE) répondent qu'il s'agit d'établissements en demande de francophonie dans une partie de leur programmes nationaux. La somme n'est pas élevée mais d'autres pays (Espagne, Allemagne) proposent un label gratuit. Le SNES revient sur le sens d'une telle démarche. S'il s'agit vraiment de donner un souffle francophone à des établissements étrangers nationaux, il y a nécessité d'un vrai programme, plus ambitieux et doté de moyens.

2. CCP AEFÉ : recrutement expatriés, temps partiel et mutations internes (14 et 15 mars 2012)

Recrutement des expatriés

Les Commissions consultatives paritaires centrales (CCPC) de recrutement des expatriés se sont déroulées à Nantes les 14 et 15 mars. Pour rappel, le SNES détient tous les sièges aux CCP certifiés et agrégés. Pour l'EPS, la commissaire paritaire SNEP a siégé également.

Cette année, 171 postes ont été examinés en commission. Aux 157 postes publiés en septembre (154 de conseiller pédagogique et 3 postes d'agrégé en CPGE) ont été ajoutés 14 postes supplémentaires. Comme les années précédentes, tous ces postes étaient soumis à entretien. 2243 dossiers ont été saisis sur Internet ; 1934 ont réellement été validés et le bureau de recrutement a finalement reçu 1930 dossiers papier. Au final, 247 dossiers ont été classés comme non prioritaires. Parmi les dossiers prioritaires on comptait 386 agrégés, 1214 certifiés, 48 professeurs d'EPS et 35 PEGC ou PLP (mais aucun poste pour ces corps). Comme l'an dernier, à la demande du SNES, l'administration a mis en place un groupe de travail avant les entretiens. Ce moment de sélection est essentiel car les candidats non sélectionnés en entretien ne sont ensuite pas classés en CCPC. Le travail des commissaires paritaires consiste non seulement à obtenir des informations sur les candidats non retenus par l'Administration mais aussi à faire de nouvelles propositions. Pour les candidats non retenus, la raison invoquée concerne soit le rapport d'inspection qui ne satisfait pas l'AEFE, soit l'inadéquation de l'expérience du candidat au poste, soit l'absence de justification d'une compétence. Il est essentiel de rappeler que **toute compétence exigée dans le profil doit être justifiée** sous peine de ne pas être prise en compte. Comme chaque année, inlassablement, en CT comme en CCPC, le SNES répète à l'administration, sans succès, que ces profils aux compétences multiples sont souvent inadéquats aux besoins réels des établissements ou ne prennent pas en compte la réalité des pratiques et des expériences possibles notamment en France. Ainsi, tous les profils demandaient une expérience de formateur alors que les formations du PAF se réduisent comme le nombre de formateurs.

Cette année, 382 enseignants (certifiés et/ou agrégés) ont été convoqués mais 23 ont annulé ; 359 entretiens ont effectivement eu lieu, soit un ratio de 2.09 candidats par poste. Encore une fois, le nombre de candidats reçus en entretien était insuffisant puisque, chaque année, à l'issue des entretiens un certain nombre de collègues ne sont pas classés.

Les entretiens comme chaque année posent problème. Les candidats syndiqués sélectionnés en entretien nous ont adressé un compte rendu. Il ressort comme chaque année que, d'un jury à l'autre et à l'intérieur d'un même jury, les entretiens ne sont pas vraiment calibrés. La conduite de certains entretiens a dérouté des candidats. Ils s'attendent à une présentation de leur parcours mais les questions débutent dès leur arrivée ; ils postulent sur des postes de conseiller pédagogique mais aucune ou très peu de questions sur cette expérience ; ils n'ont fait qu'un seul vœu et aucune question sur cette particularité. Dans le même jury, on déplore que le candidat n'ait pas contacté le chef d'établissement et pour un autre, on n'en tient pas compte. Quant au compte rendu en séance, il laisse perplexe les commissaires paritaires. Parfois, les réponses sont peu explicites : ainsi le n°2 a été jugé moins bon que le premier ou le premier était meilleur que le deuxième ! On s'en serait douté. D'autres fois, la réponse est récurrente : « le candidat ne se projette pas comme conseiller pédagogique ». Lorsque l'on sait combien l'entretien est déterminant à ce stade, il serait souhaitable que les entretiens, sans être formatés, soient cadrés permettant ainsi une évaluation objective des candidats. Le SNES demande aussi que les jurys, où sont présents des inspecteurs, soient à même d'établir un compte rendu de l'entretien objectif et personnalisé.

A l'issue de la commission, présidée cette année par la Directrice de l'AEFE, contrairement aux autres années, peu de postes n'étaient pas pourvus (l'an dernier, 22 postes étaient vacants à cette époque). En effet, cette année la volonté de pourvoir les postes était manifeste : aux propositions initiales de l'administration, celle-ci a accepté des propositions des commissaires paritaires du SNES permettant ainsi le classement d'un nombre important de collègues (mais souvent le même candidat a été classé sur plusieurs postes à l'exception des n°1 qui ne peuvent être classés que sur un poste). A ce jour, l'essentiel des postes a été accepté par les candidats classés. Pour autant, un nouvel appel à candidature devrait avoir lieu dans les jours à venir. Comme l'an dernier les profils de postes seront publiés sur le site de l'AEFE et le SNES les mettra en ligne. Le calendrier n'est pas totalement fixé mais les entretiens devraient avoir lieu en avril et la CCPC en juin.

Temps partiel :

Lors de la précédente CCPC les demandes de temps partiels des collègues avaient été examinées. Des cas étaient en suspens ; le SNES avait demandé à l'administration d'obtenir des établissements un complément d'information. Certains cas ont été revus favorablement : un en commission A (agrégés) et quatre en commission B (certifiés). A l'issue de la CCPC B, deux avis ont été reportés ; l'AEFE ne possédait pas certaines informations essentielles transmises par nos sections locales. Fort de ces éléments, le SNES a obtenu que l'AEFE se renseigne à nouveau.

Mutation interne :

Lors de la commission B (certifiés), 2 demandes ont été examinées et ont reçu un avis favorable.

3. Réunion de l'instance de concertation des personnels des services centraux de l'AEFE

Le SNES-FSU participait en tant que représentant des personnels à une réunion de cette instance le 22 mars dernier.

Certes elle a le mérite d'exister mais elle est bien un lieu où l'administration explique aux représentants du personnel que les dossiers qui comptent pour eux ne sont toujours pas traités. C'est ainsi que de réunion en réunion, on reparle de la création du compte épargne temps bloqué dans les tuyaux du Ministère des Finances qui demande un chiffrage. Dans le domaine de l'action sociale, ce sont les tickets chèques emplois service et les chèques vacances pour lesquels les conventions sont en cours de signatures. Les personnels n'auront qu'à attendre les vacances d'été 2013. Pourtant à la dernière commission du 14 novembre 2011, on nous avait assuré que dès le lendemain l'affaire des chèques vacances serait réglée ! Pour la climatisation des locaux nantais, on nous assure qu'un appel d'offre a été lancé et que tous les bâtiments sauf l'aile nord, seront équipés pour l'été. Pour le garage à vélo, le bon de commande est signé...Seule une avancée est à relever le déplacement du bureau de la personne qui travaillait dans les mauvaises odeurs. Conclusion : ces dossiers sont encore et toujours à suivre...

En revanche les suppressions de poste couplées aux réorganisations des services avancent et donnent lieu à un échange intense avec le secrétaire général qui a beaucoup travaillé à ce sujet.

Si l'étude d'impact de la loi Sauvadet qui vise à sécuriser les parcours professionnels nous est promise pour le CT de juillet, par contre ses principes notamment de raccourcissement à 4 ans pour obtenir un CDI, ne semblent pas acquis à l'agence ou l'on nous objecte toujours la nécessité d'obtenir la validation de tout nouveau CDI, par l'incontournable contrôleur financier.

Autre point soulevé par les représentants du personnel concernant les PNA : Le Secrétaire Général nous affirme que les personnes mis à disposition (MAD) passés en position normal d'activité (PNA) pourront soit rester soit partir s'ils le souhaitent en bénéficiant des règles de la transparence MAEE actuellement applicables.

Non sans avoir fait remarquer que les documents devraient nous être envoyés dans des délais permettant leur examen, le SNES FSU prend connaissance ensuite en séance d'un tableau présentant la carte des emplois des services centraux et son évolution depuis 2009.

Le Secrétaire général nous explique longuement que la logique prévalant à l'agence est celle du redéploiement en faveur du service pédagogique et de la Direction des ressources humaines. Mais la réalité, c'est que le service juridique indépendant en tant que tel est quasiment en voie de disparition puisqu'il ne garderait à terme que deux postes sur les 6 actuels. 2 postes étant rattachés à la DRH et 2 postes étant supprimés, l'un suite à un départ à la retraite et l'autre soi-disant car le personnel qui l'occupe souhaiterait quitter l'Agence. Nous savons qu'il n'en est rien. Si le collègue a demandé une prolongation de son CCD jusqu'au 31 décembre 2012 parce qu'on ne lui proposait rien d'autre, cela ne signifie pas pour autant qu'il souhaite partir définitivement. Bien au contraire il fait parti de ces personnels largement majoritaires qui souhaitent sécuriser leur avenir en ayant des CDI.

A la question de savoir si les personnels du juridique ont démerité, on nous répond que la logique d'organisation des services prédomine à la sécurisation des parcours professionnels. Les personnels concernés apprécieront !

4. Point sur l'indemnité spécifique de vie locale (ISVL) des résidents et réunions du 22/03/2012

Une réunion sur l'ISVL s'est tenue à l'AEFE le 22/03. Elle s'inscrit dans le cadre du dossier « refonte de l'ISVL » et, à la demande des syndicats de la FSU, la question du prochain arrêté (parution avril 2012) a été abordée.

Sur le chantier « refonte » un bref rappel. L'action des personnels sur la longueur avait contraint le président du conseil d'administration (CA) à s'engager à préparer le projet de révision des modalités de calculs de l'ISVL. Une première réunion a eu lieu le 21/09/11 (HDF info 2) en commission élargie du CA. La seconde rencontre (AEFE/organisations syndicales élues dans les instances) s'est tenue le 07/02/12. Peu d'éléments concrets dans l'une comme dans l'autre. Le SNES a demandé, à chaque rencontre, les données chiffrées sans lesquelles il est inutile de discuter sur un dossier indemnitaire. Entre temps est paru l'arrêté de janvier 2012 et de nombreuses revalorisations, actant un dépassement d'enveloppe ISVL à hauteur de 2,4M € (HDF info 6). N'en déplaise à la représentante du SE-UNSA déplore le lien entre les revalorisations d'ISVL et l'action syndicale dans les établissements, c'est pourtant bien cette dernière qui a permis les avancées que nos collègues connaissent aujourd'hui !

Petite synthèse et analyses SNES ci-dessous reprenant les échanges du 07/02 et 23/03/2012 :

Pour l'administration, l'objectif global d'une ISVL à 15% de l'indemnité d'expatriation ne préside plus aux modalités d'allocation de l'ISVL. Pour le SNES, il s'agit d'un plancher global théorique sur l'enveloppe ISVL, à rapprocher de la situation des personnels recrutés sur place du MAEE. En pratique, nous travaillons toujours sur les données de terrain, seules à même de faire sens pour les personnels. L'administration a rappelé que des modifications à la hausse mais aussi à la baisse pourraient être introduites par la réforme, **baisse rejetée par le SNES et les organisations syndicales.**

De manière générale, il s'agit de **définir des critères objectifs** à ajouter ou à substituer aux critères existant déjà. Le lien à l'indemnité d'expatriation (et donc à l'indemnité de résidence des affaires étrangères) est à conserver.

- **La question centrale du change a été évoquée.** La question est posée de l'évaluation du taux de change (évalué à un temps « t », sur une période plus longue avec rattrapage, l'ISVL doit être plus « dynamique », c'est-à-dire revalorisée plus rapidement à la hausse en cas de change défavorable ; notion à laquelle l'administration introduit inévitablement la contrepartie : évaluation à la baisse en cas de change favorable.
- **Le SNES s'est fermement opposé à l'idée de l'administration de dégressivité de l'ISVL liée à l'ancienneté de séjour.** Pour nous, ce n'est pas la bonne entrée et il faut prendre le problème à l'envers : l'installation pour les collègues résidents, notamment ceux qui arrivent dans le pays, a un surcoût évident (voyage, déménagement, logement, démarches administratives..) on peut envisager une majoration de l'ISVL sur la première période de contrat, qui serait suivie d'un niveau normal (au moins équivalent à ce qu'il est aujourd'hui et qui serait la référence pour tous) C'est dans le sens d'une majoration à l'installation que l'on peut travailler, pas dans celui d'une dégressivité liée à l'ancienneté de poste.

L'échange continue sur les **critères à intégrer et à objectiver** :

- le loyer (surcoût dans de nombreux pays lié aux conditions d'accès, prise à bail etc. et dans certaines grandes villes/capitales)
- L'attractivité : trop de pays connaissent des problèmes de recrutement des personnels résidents, ou un « turnover » élevé car les collègues partent pour des raisons économiques. A cela s'ajoutent, dans certaines zones, la question de l'isolement et/ou de l'éloignement et les nombreux surcoûts liés à la cherté et/ou la difficulté de déplacement.
- L'accès à la culture, la documentation ; éléments inhérents à la situation professionnelle et qui ont un coût (télécommunications, satellite, abonnements presses et publications etc.)
- La santé : surcoût de la santé, notamment dans les systèmes privés, parfois seuls accessibles à nos collègues.
- Le SNES est également revenu sur la question de rang (rang mondial parfois élevé d'IE vs rang inférieur d'ISVL, pour le même pays, au niveau mondial). Bien sûr cette notion dépend des ratios ISVL/IE et donc aussi des montants de chacune des indemnités. C'est toutefois un indicateur important pour la cherté de vie « reconnue » dans les zones. L'intervention du SNES sur ce point avait d'ailleurs permis dans le passé à faire corriger des décalages rang ISVL/ rang IE.

Les échanges se poursuivent mais le dossier avance peu car on ne peut travailler que sur du concret dans un tel dossier. L'AEFE nous a confirmé que des documents seraient fournis avec des

simulations, en amont de la prochaine rencontre. Elles tiendront compte des réflexions menées sur les zones d'indemnité (leur nombre, les pays, les découpages), une prise en compte avec **pondération par zone des éléments compris dans l'ISVL** (loyer, change/prix, santé, attractivité etc.). Des zones doivent être considérées pour des critères spécifiques, une soixantaine de pays ayant par exemple été repérés par leur « sensibilité » au change. Une étude chiffrée est en cours sur le taux de chancellerie (depuis 2008) et les variations de change. Rendez-vous est pris pour une réunion début mai (une seconde en juin) avec les chiffres et tableaux en main. L'AEFE nous communiquera avant une fiche explicative avec les données prises en compte et les tableaux.

Sur le barème d'avril à paraître (évolution des ISVL). Le SNES avait comme précédemment communiqué les revendications de terrain des sections. Trois cas simples sont à distinguer pour les revendications : les zones où le barème de janvier a permis d'accéder aux revendications des personnels. Dans ces cas, bien sûr le SNES a demandé le maintien des revalorisations. Deuxième cas, revalorisations en janvier ou non, les objectifs nécessaires ne sont pas atteints et nous les avons rappelés, par zone. Parmi les certains pays qui n'avaient pas été concernés ou qui avaient connu une baisse en janvier, certains ont étoffé leur demande, souvent faite de longue date, ou ont entamé des actions, comme aux Pays Bas. Nous sommes revenus sur ces pays tels que les Pays Bas, la Russie, le Canada, le Congo, les Philippines ou encore Haïti et le Japon, deux zones très particulières au regard de l'année écoulée.

L'AEFE nous annonce un barème positif pour avril, avec en général une consolidation des ISVL là où les indemnités de résidence du MAEE (IRE) sont revalorisées. Peu de données chiffrées car non encore validées, donc sous réserve pour l'instant : augmentation des ISVL de 5% aux Pays Bas, Canada, Bénin, Haïti ; Russie +3% ISVL (alors que baisse de l'IRE) ; Japon + 4,68 % ISVL et enfin Suisse + 15% et Corée 2%.

Le SNES continue donc sur la même ligne dans ce dossier complexe de l'ISVL : prise en compte des revendications des personnels, maintien des avancées et remise à niveau des zones en fonction des nécessités avérées par nos collègues. En marge, les situations exceptionnelles seront prises en compte par l'Agence et portées par le SNES.

En conclusion, nous avons assez longuement rappelé que le problème indemnitaire de l'ISVL subissait souvent pour les personnels le contrecoup de l'immobilisme sur le dossier de l'avantage familial, notamment dans les budgets des collègues avec enfants. Nous avons dénoncé le fait que sur l'avantage familial nous n'avancions pas et que les collègues étaient de plus en plus pris dans l'étau des explosions de frais annexes de scolarité (droits de première inscription). Le SNES a rappelé à l'AEFE que les avancées arrachées par l'action des personnels sur le dossier ISVL ne devaient pas avoir pour effet de freiner celles demandées par le SNES sur le dossier avantage familial et qu'au contraire, les fortes mobilisations des personnels sur l'année écoulée devraient aider l'AEFE à mieux prendre en compte ces revendications. Nos collègues attendent !

5. Elections à la commission consultative paritaire de la Mission laïque française (MLF)

Majorité absolue et un siège de plus pour la FSU!

Le SNES et le SNUipp ont poursuivi leur progression à la Mission laïque française pour atteindre, pour la première fois, la majorité absolue des suffrages! Une participation très importante et un beau résultat qui illustrent un long combat pour la défense des personnels de la MLF.

Résultats

4 sièges à pourvoir (sortants : SNUipp/SNES : 2, UNSA : 2)

Inscrits	Votants	Expr	Blancs ou nuls	SNUippSNES (FSU)	UNSA	SGEN-CFDT	CGT	FAEN	SNALC
	351	332	19	166	100	23	18	13	12
				50,00% 3 sièges	30,12% 1 siège	6,93%	5,42%	3,92%	3,61%

Le SNES et le SNUipp progressent de 6 points par rapport au précédent scrutin (2009), et détiennent désormais 3 sièges sur 4 !

Pour rappel, cette CCP est compétente pour tous les personnels de la MLF, répartis en trois groupes: les écoles d'entreprises, les écoles dites MLF (Egypte, Espagne, Bahreïn, Qatar etc.) et le réseau de l'OSUI au Maroc. Les personnels ont donc choisi majoritairement les syndicats de la FSU et les avancées obtenues telles que l'obtention d'une CCP supplémentaire pour le suivi du

mouvement, une CCP de révision de notations administratives, les réintégrations conditionnelles pour le second degré, le maintien de contrats de trois ans là où ils étaient menacés, entre autres avancés. **Merci aux collègues qui nous ont renouvelé leur confiance, à nos responsables dans le réseau; tous ont contribué à ce résultat, montrant ainsi leur attachement aux valeurs d'un syndicalisme vivant, efficace et constructif au sein du réseau de la Mission laïque française.**

6. Candidatures aux écoles européennes

La procédure de recrutement pour les Ecoles européennes est parue au **BO n°12 du 22 mars 2012** vous la trouverez au lien suivant :

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=59490.

Les dossiers de candidatures sont à télécharger sur le site [education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr), rubrique « **Concours, emplois et carrières** ».

Les dossiers complets sont à remettre en deux exemplaires au chef d'établissement pour avis. Le supérieur hiérarchique devra ainsi porter un avis sur la candidature de l'intéressé, son appréciation sur la manière de servir de ce dernier, sa capacité d'adaptation, son sens des relations humaines, son implication dans la vie de l'établissement. N'hésitez pas à demander une copie de cet avis.

Les personnels en disponibilité ou en congé parental devront transmettre leur dossier par l'intermédiaire des services académiques ou départementaux dont ils dépendaient lors de leur dernière affectation.

- l'un des dossiers doit être adressé au MEN, bureau des personnels enseignants du second degré hors académie (DGRH B2-4), 72, rue Regnault 75243 Paris cedex 13.
- l'autre doit être adressé à Monsieur Dominique Willé, IPR chargé de mission pour les écoles européennes, rectorat de l'académie de Strasbourg, 6, rue de la Toussaint 67975 Strasbourg cedex 9.

La date limite d'envoi au bureau DGRH B2-4 est fixée au **13 avril 2012**.

Obliger les candidats à préparer leur dossier en une semaine contre trois semaines l'an dernier n'est guère sérieux. Le SNES interviendra auprès du MEN afin que la date limite de réception des dossiers soit reportée.

Les **critères de recevabilité de sélection des dossiers** figurent sur le site www.hdf.snes.edu au lien suivant : <http://www.hdf.snes.edu/recrutement/infosrecrutementecoleseuropeennes.htm> à la rubrique Recrutement puis Ecoles européennes.

Les candidats postulent à l'aveugle car les mutations internes sont prioritaires. La localisation des postes susceptibles d'être vacants ne peut donc être précisée ce que dénonce chaque année le SNES au vu de l'importance quant à l'ordre des vœux lors de la phase finale du recrutement.

Les candidats peuvent formuler jusqu'à 13 vœux.

Les dossiers de candidatures doivent être les plus complets possibles et contenir les pièces justificatives des compétences demandées pour certains postes. L'an passé, l'Inspecteur général a également insisté sur la qualité de la lettre de motivation, qui serait trop souvent la simple répétition du CV. Il faut cependant prendre garde aux éléments de profil mentionnés par la note de service : celle-ci insiste sur la compétence en FLE, jugée indispensable en lettres et histoire géographie. Ceci posé, nous avons souvent constaté en commission que les collègues qui n'enseignaient que le FLE n'étaient pas forcément retenus, l'Inspecteur ayant tout de même besoin de professeurs de lettres au sens tout à fait habituel !

Dans certains cas, une formation post-baccalauréat en philosophie (pour les candidats « lettres ») pourra être intéressante et ouvrir exceptionnellement sur une petite partie d'enseignement en philosophie.

Une connaissance actualisée de l'anglais et/ou de l'allemand (surtout pour les écoles de Frankfort et Munich) est indispensable dans l'environnement quotidien de l'exercice de la fonction essentiellement pour les postes dans les pays anglo-saxons.

Des compétences larges en TICE peuvent être exigées.

Des attestations récentes de participation à des stages disciplinaires pourront constituer un atout.

Les professeurs sont appelés à enseigner de la première à la septième classe (soit de la sixième à la terminale) et à s'impliquer, en outre, dans divers aspects de la vie de l'école. L'activité de l'enseignant ne se limite en aucun cas aux strictes périodes d'enseignement qui sont de 45 minutes chacune.

Les écoles européennes pourront recruter pour la rentrée prochaine 11 enseignants du second degré.

- 6 professeurs agrégés ou certifiés de lettres modernes

Les professeurs de lettres sont amenés à enseigner à des élèves en français langue maternelle, langue II, III ou IV. Cette importance de l'enseignement en langue II, III ou IV suppose une solide formation en français langue étrangère (FLE) et une réelle expérience.

- 1 professeur agrégé ou certifié de lettres classiques**
- 1 professeur agrégé ou certifié d'histoire géographie**
- 3 professeurs agrégés ou certifiés de sciences physiques chimie**

Le groupe de travail qui examine les propositions de l'Inspecteur se réunit habituellement courant mai. Nous annoncerons sur notre site la date de cette commission dès qu'elle sera connue.

Pour un suivi de votre candidature, n'hésitez pas à nous retourner la **fiche syndicale** téléchargeable sur notre site hdf au lien suivant :

<http://www.hdf.snes.edu/fichessynd/eeand.pdf> (rubrique Recrutement) ainsi que tout document (rapport d'inspection, diplôme de compétence linguistique, FLE...) nous permettant de valoriser votre candidature lors du futur groupe de travail.

7. Compte rendu du stage syndical au lycée Louis Massignon d'Abou Dhabi des 14 et 15 février 2012 animé par le SNES Hors de France

Nombre de collègues présents : 15 de Abu Dhabi
 3 de Dubai
 2 de Riyadh (Arabie Saoudite)
 1 du Caire (Egypte)
 1 de Doha (Qatar)

Le stage commence par un tour de table où tous les collègues exposent les problèmes qui les préoccupent le plus.

Le but du stage est d'organiser des sections syndicales dans tous les pays représentés et donner à chaque participant à partir de l'analyse des problèmes concrets qu'il ou elle a à traiter les moyens et outils de mener les luttes syndicales. Ce sont à la fois les axes de la vie syndicale au quotidien (heure d'information syndicale, tableau d'affichage) et les textes ouvrant les droits que les stagiaires doivent connaître et dont ils reçoivent un exemplaire pendant le stage.

Le combat syndical est payant. Pour le démontrer le HDF rappelle les avancées que le Snes a obtenues et celles qu'il reste à conquérir :

- augmentation substantielle de l'ISVL pour une dizaine de pays grâce à une mobilisation sans précédent des personnels dans les établissements ;
- le Snes demande à ce que l'avantage familial soit une vraie prestation familiale et non un simple moyen d'acquitter les frais de scolarité. C'est pourquoi il revendique un forfait de 90 euros dans l'espace économique européen et 210 en dehors.
- le Snes continue de se battre pour que soit modifié le décret 2002-22 de manière à ce que l'abattement sur les ISVL et l'IE soit supprimé.

Le rôle et les positions du SNES sont également travaillés lors de ce stage. Il est fait un point sur les CCPLA et l'activité du commissaire paritaire en son sein. Afin d'aider les collègues le texte cadrant cette instance (arrêté du 27 février 2007) est distribué à chacun en en soulignant les points les plus importants. L'activité du SNES dans le CE est également examinée avec diffusion de la circulaire vie scolaire 27.09.2011.

Le point est fait sur des sujets déterminants qui relèvent de notre opposition à la politique managériale que l'administration cherche à mettre en place notamment sur l'évaluation. Rappel est donné sur l'importance pour le SNES de la séparation entre évaluation pédagogique et administrative et donc le refus de la réforme visant à donner tous les pouvoirs d'évaluation au chef d'établissement.

On aborde ensuite des problèmes concrets touchant aux personnels résidents et locaux du lycée Louis Massignon d'Abou Dhabi. Quelle réponse syndicale ? Les cas évoqués valent pour tous. Ils illustrent des situations que l'on peut retrouver dans de nombreux pays.

Problème des résidents logés :

Au lycée Massignon existe un bâtiment qui permet de loger des résidents à des tarifs accessibles et ainsi de corriger les problèmes de coût de la vie. C'est ainsi que l'entendait l'ancienne directrice de l'AEFE. Cela n'a pas empêché l'administration de procéder à des augmentations brutales de loyer de 150 % sans que le coefficient d'abattement par rapport à la valeur locative n'ait été communiqué en commission locale aux représentants du personnel.

Sur ce problème, la première question avant de vouloir se tourner vers des solutions juridiques dont on ne peut jamais connaître l'issue, est de chercher à savoir s'il existe un texte. C'est le cas avec la circulaire du 13.11.97 sur les concessions de logement dans les établissements placés en gestion directe auprès de l'Aefe et comprenant en annexe un modèle de convention d'occupation précaire. Ce modèle est comparé à la convention d'occupation précaire rédigée selon nos informations par le service juridique de l'agence et qu'il faut absolument revoir afin de le rendre conforme à la circulaire de l'agence d'abord parce qu'il ne donne aucun droit aux locataires.

Convention collective pour les recrutés locaux

Travail sur la circulaire 2552 et la lettre cadre de l'agence afin de voir si cette convention collective est conforme aux textes officiels. Ce n'est pas le cas. De nombreux points sont à discuter. Rappeler que le droit local est la base et que l'on doit calquer **sur le mieux-disant**.

Réunion avec le conseiller culturel à l'ambassade : les problèmes évoqués sont l'interdiction de droit de grève, la carte de santé Damman et la convention collective pour les recrutés locaux ainsi que la convention d'occupation précaire des logements.

- Sur le droit de grève, droit inscrit dans la Constitution française, la réponse du conseiller culturel reste inchangée.

Le conseiller maintient que LLM est un lycée de droit privé et que l'interdiction imposée au personnel est une mesure de précaution...

Le Snés reste sur sa position, à savoir que les personnels peuvent et doivent exercer ce droit syndical.

- Sur la carte santé, le Snés demande à ce que tous les recrutés locaux, sans distinction de nationalité, puissent bénéficier du système de santé local. Le conseiller culturel en a pris note.

- Sur la convention collective pour les recrutés locaux, le Snés demande à ce qu'elle soit portée à l'ordre du jour à la prochaine CCPLA ce qu'il acceptera finalement de faire.

Sur la convention d'occupation précaire, le Snés demande à qu'elle soit tout au moins rédigée correctement en donnant aussi des droits aux locataires et en fonction du modèle de la circulaire AEFE lors de la prochaine commission de logements. Enfin que le coefficient d'abattement soit communiqué en commission afin de contrôler la progression du prix des loyers.

Naturellement il est précisé à tous les représentants syndicaux que ces dossiers doivent être suivis.

8. Congrès national du SNES 2012

Le congrès national du SNES se tiendra à Reims du 2 au 6 avril. Après les attaques sur le second degré menées par Sarkozy et ses gouvernements, ce congrès revêt une importance particulière puisqu'il se déroule dans un contexte d'élection présidentielle et législative.

Le SNES se doit d'être en position offensive pour répondre aux demandes de nos collègues y compris pour l'étranger.

Pour ce congrès, les collègues de l'étranger seront représentés par des délégués venant de plusieurs régions :

- Europe, Turquie et Patrick Soldat
- Afrique, Maroc et Madagascar
- Amérique, Mexique

Pour les COM seront présents des représentants de Nouvelle Calédonie et de Polynésie. Suite à la démission de plus de la moitié des membres du bureau de la section hors de France du SNES Mayotte, il n'y aura pas de délégué.

9. Mise en œuvre du droit à l'information retraite pour les détachés : attention à l'information I-prof

Certains collègues ont reçu par i prof (29e rectorat) un message ayant pour objet « EIG », c'est à dire estimation indicative globale. Tous ne sont pas destinataires, cela dépend bien sûr de l'âge des personnels. Les message a notamment dû être envoyé aux personnels né/es en 1950, 1953, 1958 et 1955). **Nous vous invitons tout de même à vérifier votre messagerie i prof.**

Pour les collègues qui ont reçu ce message, il s'inscrit dans le cadre de la mise en oeuvre du droit à l'information retraite. Un document est à compléter et à retourner, muni des pièces jointes, avant le 30 avril 2012. Remplir ce formulaire peut s'avérer un exercice fastidieux mais il est de l'intérêt des personnels de le faire, en prévision d'une échéance importante dans la carrière de chacun/e.

Certains nous ont alertés sur la question des justificatifs de services hors d'Europe. Normalement, vous devez être en possession de documents attestant des dates de vos entrées et sortie des territoires d'affectation, par pays et par année. Dans le cas où les collègues ne retrouvent pas tel ou tel document, ils adresseront un courrier explicatif. Par ailleurs, ils fourniront une déclaration sur l'honneur (voir le formulaire fourni dans le courriel i prof page 5) par pays, avec les dates d'arrivée dans le pays du poste et de sortie des territoires. Ils établiront ce document pour chaque pays et chaque séjour dans le pays. (ex : Djibouti arrivée le 02/09/1976. Sortie du 03/12/76 au 10/12/76 etc...) pour chaque année.

Attention:

- certains collègues ont déjà rempli un document équivalent mais ont été à nouveau destinataires de ce message sous i prof. Il leur faudra vérifier le document envoyé précédemment, qui n'était pas aussi complet et renseigner quand même les éléments non requis dans le premier envoi, ceux qui concernent notamment l'état détaillé des congés
- les collègues doivent remplir au mieux ces documents. En l'absence de déclaration ou relevé sur les congés passés hors des territoires, les collègues pourraient être pénalisés par des non prises en compte de ces périodes.

9. Candidature à un poste à Monaco

La procédure de recrutement pour ces postes à Monaco est parue au **BO n°12 du 22 mars 2012** au lien suivant : http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=59488 .

Seuls les fonctionnaires titulaires du MEN, au moment du dépôt du dossier et qui se trouvent dans l'une des situations administratives suivantes (en activité, en congé parental, en disponibilité, position de détachement) peuvent faire acte de candidature.

Les candidats doivent justifier **au minimum de 3 ans de services effectifs en tant que titulaire en France**.

Les personnels en position de détachement et notamment ceux en poste auprès de l'A.E.F.E. ou de la MLF, doivent être libres de tout engagement à compter du 1er septembre 2012 pour pouvoir faire acte de candidature.

Seront à pourvoir des postes d'enseignement dans les collèges, lycées, ou lycées techniques et professionnels, publics ou privés sous contrat avec l'État monégasque :

- un professeur certifié d'histoire/géographie (poste en collège) ;
- un professeur certifié d'anglais avec expérience d'enseignement « profil en section européenne » (poste en collège) ;
- un professeur certifié d'allemand (poste en lycée) ;
- un professeur certifié de mathématiques (poste en collège) ;
- deux professeurs certifiés d'économie et gestion administrative (poste en lycée).

Les candidats adresseront, dans un délai de deux semaines à compter de la date de publication, à la direction de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, avenue de l'Annonciade MC 98000 Monaco, leur demande sur papier libre, ou bien par courriel à l'adresse suivante denjs@gouv.mc accompagnée des pièces suivantes :

- un curriculum vitae ;
- la copie du livret de famille et de la carte nationale d'identité ;
- la copie des diplômes et références ;
- la copie du dernier rapport d'inspection pédagogique ;
- la copie de l'arrêté fixant la position administrative ;
- la copie du dernier arrêté de promotion d'échelon.

Les candidats retenus seront placés en position de détachement. N'hésitez pas à vous syndiquer et à contacter le SNES pour des informations complémentaires concernant les conditions de recrutement, les durées de détachement, les rémunérations ...

Roger FERRARI
Secrétaire national chargé
des questions hors de France,
Annie DELPORTE, Henri-Jean NOURI,
Patrick SOLDAT, Laurent PICARD
Membres du Secteur Hors de France.
RF/AD/HN/PS/LP

L'Université Syndicaliste, suppl. au n° 657 du 13 octobre 2007 hebdomadaire du Syndicat National des Enseignements de Second degré (F.s.u.), 46, avenue d'Ivry 75647
PARIS Cedex 13. Directeur de la publication : Roland HUBERT- tél. : 01 42 80 91 04
imprimerie P.R.O.F.-- N° C.P. 0108 S 06386. ISSN n° 0751.5839.